

PROACTIS S.A.

28 quai Gallieni – 92153 Suresnes Cedex

Société Anonyme

au capital de 13 634 552,70 €

R.C.S Nanterre 377 945 233

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 juillet 2020

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

19 rue de Presbourg
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 300 000
539 769 729 RCS PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

GRANT THORNTON

29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société Proactis S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Proactis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 27 « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les effets de l'application obligatoire au 1^{er} août 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation du Goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a réalisé des opérations de croissance externe et a reconnu à ce titre des goodwill qui sont décrits dans les notes 3D, 3G et 12 des états financiers. Ces goodwill ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, leur valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils appartiennent. Compte tenu de l'organisation et de l'interdépendance des entités du groupe en matière de R&D, de produits et de gestion commerciale notamment, une seule unité génératrice de trésorerie a été identifiée correspondant au groupe dans son ensemble.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un valeur nette de 7 483 milliers d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont présentés en note 12 B. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus.

Les goodwill représentant un montant significatif et leur valeur recouvrable reposant très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué, nous avons considéré l'évaluation de ces goodwill comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- la cohérence d'ensemble des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier, au marché dans lequel opère la société ;
- la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions des années précédentes et les réalisations ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché propres au secteur d'activité ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus en appréciant si les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital (taux d'endettement, taux sans risque, prime de marché, beta de l'actif économique, prime de risque « spécifique » et coût de la dette) permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous assister dans l'appréciation du modèle appliqué, du taux d'actualisation, ainsi que du taux de croissance à l'infini retenu.

Enfin, nous avons apprécié si les notes 3 et 12 donnaient une information appropriée.

Continuité d'exploitation

Risque d'audit

La Groupe Proactis SA présente un résultat négatif de 9 767 k€ notamment attribué à la dépréciation du Goodwill. Le principe de la continuité d'exploitation repose sur le soutien financier obtenu de son actionnaire principal Proactis Holding tel que présenté dans la note 1.1 Faits marquants de l'annexe des états financiers consolidés.

Nous avons considéré que le principe de continuité d'exploitation était un point clé de l'audit compte tenu du fait qu'elle repose sur les prévisions de trésorerie du groupe établies dans le contexte de la pandémie de Covid 19.

Procédures d'audit pour couvrir ce risque

L'équipe financière de Proactis Holding, l'actionnaire principal, nous a fourni les prévisions de trésorerie du groupe pour les douze prochains mois, ainsi que les hypothèses sous-jacentes à ces prévisions.

Nous avons analysé les sensibilités de ces hypothèses afin de comprendre les effets négatifs, qui pourraient raisonnablement découler de ces sensibilités. Nous avons par ailleurs analysé la capacité de la direction à mettre en œuvre des programmes de réduction des coûts.

Afin d'évaluer la fiabilité historique des prévisions de trésorerie du groupe, nous avons examiné les prévisions antérieures par rapport aux résultats réels.

Enfin, dans le cadre des projections de flux de trésorerie, nous avons examiné la pertinence des hypothèses clés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 24 novembre 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Proactis S.A. par votre assemblée générale du 17 juin 2010 pour le cabinet DENJEAN & ASSOCIES AUDIT et du 21 janvier 2019 pour le cabinet GRANT THORNTON.

Au 31 juillet 2020, le cabinet DENJEAN & ASSOCIES AUDIT était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet GRANT THORNTON dans sa deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé

Nous remettons un rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration exerçant les missions de comité spécialisé la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 27 novembre 2020

Les commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International

DocuSigned by:
Sophie De Oliveira Leite
5426BF447561431...

DocuSigned by:
Vianney Martin
3A7F3960B3294B9...

Sophie De Oliveira Leite

Vianney Martin

Associée

Associé

1. Etats financiers consolidés au 31 Juillet 2020

1.1. Faits marquants

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 que traverse le monde, le Groupe est en mesure, de par son activité de maintenir l'essentiel de son activité. Alors que l'intégralité de son effectif peut continuer à assurer à distance les prestations de service à ses clients, le groupe doit néanmoins s'adapter aux réorganisations de ces derniers ce qui pourrait impacter l'activité des services. Et bien qu'ayant anticipé également l'éventualité que certains renouvellements de contrats puissent être décalés sans que cela compromette la pérennité de l'activité, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer l'impact futur du COVID-19 sur l'activité

Nous rappelons que le groupe reçoit le soutien de son actionnaire principal Proactis Holding et que dans ce contexte des hypothèses de prévisions de continuité de l'activité qui ont été testées au niveau du Groupe Proactis Holding s'appliquent de facto au périmètre Proactis SA.

Ainsi, les états financiers Consolidés ont donc été arrêtés en supposant que la société demeure en exploitation.

Le management a préparé des prévisions Groupe couvrant la période allant jusqu'au 31 juillet 2023, en tenant compte de l'impact éventuel du COVID 19 sur les performances de négociation et ont évalué la capacité du Groupe à faire face à ses passifs à leur échéance au cours de la période de 12 mois à compter de la date de l'approbation de ces états financiers.

Si les prévisions de flux de trésorerie du Groupe ont été préparées sur la base des hypothèses de négociation actuelles, l'environnement opérationnel présente un certain nombre de défis qui pourraient avoir un impact négatif sur la performance réelle atteinte. Ces risques incluent, mais ne sont pas limités à, la réalisation des prévisions de revenus récurrents et de nouveaux gains commerciaux, ainsi que la capacité du directeur à mettre en œuvre des initiatives de réduction des coûts dans les domaines de dépenses discrétionnaires, le cas échéant.

Le management reste convaincu que le Groupe dispose des ressources adéquates pour continuer à faire face à ses engagements au fur et à mesure de leur échéance dans un délai de 12 mois à compter de la date d'approbation des présents états financiers. Par conséquent, les états financiers de la société ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation.

1.2. Compte de résultat consolidé

		Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 12 mois €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 12 mois €'000
Compte de résultat	Note		
Chiffre d'affaires	5	12 372	14 534
Autres produits de l'activité		3	597
Achats et charges externes		(3 824)	(6 342)
Charges de personnel	6	(5 785)	(6 058)
Impôts et taxes		(15)	(74)
Dotation aux amortissements	13 & 14	(2 029)	(1 647)
Dotation nette aux provisions - dépréciation des créances clients		433	263
Autres charges d'exploitation		(10)	(2)
Résultat opérationnel courant		1 144	1 271
Dépréciation du Goodwill	12	(10 426)	0
Autres charges opérationnelles	8	(85)	0
Résultat opérationnel		(9 367)	1 271
Coût de l'endettement financier	9	(34)	(9)
Autres produits financiers	9	61	0
Autres charges financières	9	(159)	(91)
Résultat avant impôt		(9 499)	1 172
Produit / (charge) d'impôt	10	(268)	(245)
Résultat net part du Groupe		-9767	927
Résultat net par action (en euros)	11	-0.07	0.01
Résultat net dilué par action (en euros)	11	-0.07	0.01

1.3. État du résultat global consolidé

	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 €'000
Résultat net de la période	- 9 767	927
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-13	-25
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat		
Différence de change résultat de la conversion des opérations à l' étranger (*)	- 900	808
Autres éléments du résultat global	-912	783
Résultat global de la période	- 10 679	1 710
Attribuable aux actionnaires de la société	- 10 679	1 710
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0

(*) les principaux éléments de variation des écarts de conversion par devise sont les suivants:

=> -116k€ relatif à des PHP

=> -246k€ relatif à des GBP

=> - 538 k€ relatif à des USD

1.4. État de la situation financière consolidée

	Note	31 juillet 2020 €'000	31 juillet 2019 €'000
Goodwill	12	7 483	18 769
Autres Immobilisations incorporelles	13	3 240	2 578
Immobilisations corporelles	14	843	856
Droits d'utilisation	27	1 045	0
Autres actifs non courants	15	227	163
Impôts différés actifs	16	829	837
Actifs non-courants		13 666	23 204
Clients et autres débiteurs	17	2 880	3 023
Autres actifs courants	18	6 731	7 209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	1 642	915
Actifs courants		11 253	11 147
Total des actifs		24 920	34 351
Capital	20	13 635	13 635
Primes liées au capital	20	48 190	48 190
Réserves et résultat consolidés		(45 618)	(34 938)
Total Capitaux propres attribuables aux actionnaires		16 207	26 886
Avantages au personnel	21	432	395
Dette de loyers (part à long terme)	27	827	0
Impôts différés passif	16	139	188
Total Passifs non courants		1 398	582
Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)		0	9
Dette de loyers (part à moins d'un an)	27	412	0
Provisions (part à moins d'un an)	22	155	70
Fournisseurs et autres créditeurs	23	2 618	2 813
Autres passifs courants	24	164	363
Passifs de Contrats	24	3 965	3 627
Total Passifs courants		7 315	6 883
Total des passifs		8 713	7 465
Total des passifs et des capitaux propres		24 920	34 351

1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Note	12 mois 31 juillet 2020 €'000	12 mois au 31 juillet 2019 €'000
Résultat net total consolidé		-9 767	927
Elimination des amortissements et de la dépréciation de l'ecart d'acquisition	12,13&14	12 455	1 647
Elimination des dotations et reprises de provisions		-721	-2 648
Elimination des plus/moins value de cession		18	0
Autres produits et charges calculés		409	2 255
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		2 395	2 180
Elimination de la charge (produit) d'impôt	10	268	245
Elimination de la charge (produit) d'intérêts	9	34	4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		2 696	2 429
Incidence de la variation du BFR	25	848	-3 805
Impôts payés		-138	-180
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		3 407	-1 556
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles(*)		-2 362	-1 863
Augmentation des actifs financiers non courants		0	-49
Diminution des actifs financiers non courants		57	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-2 305	-1 912
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	27	-374	-47
Charge d'intérêts		-34	-4
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-407	-51
Incidence de la variation des taux de change		33	9
Effet change et changements de méthode		33	9
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		728	-3 510
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture		915	4 425
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture		1 642	915

(*)Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont principalement constituées des coûts capitalisés internes et externes pour 2 020 milliers d'euros.

1.6. État des variations des capitaux propres consolidés

	Revenant aux actionnaires de la société					Part des participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres €'000		
	Capital social	Primes liées au capital	Actions Propres	Réserve de conversion	Autres réserves consolidées				
	€'000								
Situation 31 Juillet 2018	13 635	48 189	-	411	76	-	36 313	-	25 176
Résultat de la période							927		927
IAS 19							-25		-25
Autres éléments du résultat global				808					808
Total des transactions avec les actionnaires									0
Résultat global de la période	0	0	0	808	902				1 710
Autocontrôle									0
Situation 31 Juillet 2019	13 635	48 189	-	411	884	-	35 411		26 886
Résultat de la période							-9 767		-9 767
IAS 19							-13		-13
Autres éléments du résultat global				-900					-900
Total des transactions avec les actionnaires									0
Résultat global de la période	0	0	0	-900	-9 779				-10 679
Ajustement lié à l'application d'IFRS 16, net d'impôts							0		0
Résultat global de la période ajusté	0	0	0	-900	-9 779				-10 679
Autocontrôle							0		0
Situation 31 Juillet 2020	13 635	48 189	-	411	15	-	45 191		16 207

1.7. Notes annexes sur les états financiers consolidés

Note 1. Entité présentant les états financiers

Proactis S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, immatriculée et domiciliée en France. Son siège social est sis au 28 Quai Gallieni, à Suresnes (92153).

L'activité du Groupe consiste en la mise à disposition de solutions d'achats électroniques à la demande. Proactis SA connecte les entreprises en offrant des solutions globales de gestion des achats et d'automatisation, dans un contexte collaboratif, dans le Cloud, par le Business Network.

Les états financiers consolidés comprennent la Société et ses filiales (ensemble désigné comme le « Groupe ») Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 novembre 2020 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 28 Quai Gallieni, à Suresnes (92153).

Note 2. Base de préparation

A. Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen CE no 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe Proactis sont établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tel qu'adoptés par l'Union européenne au 31 juillet 2020. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'évaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'application de la norme IFRS 16.

Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application obligatoire après 2020 adoptés par l'Union européenne

En 2020, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement approuvé par l'Union européenne.

Normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après 2020 mais non encore adoptés par l'Union européenne pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe

- Amendement des références du cadre conceptuel dans les normes IFRS

L'analyse des incidences de l'application de cette norme est en cours

B. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro. La monnaie fonctionnelle est l'euro

Tous les montants présentés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

C. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et jugements sont incluses dans les notes suivantes :

- note 12 - Goodwill,
- note 21 - Avantages au personnel,
- note 22 - Provisions

Note 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

A. Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Proactis SA comprennent les comptes de la société mère Proactis S.A. ainsi que les comptes intégrés globalement de ses filiales contrôlées directement ou indirectement. Les filiales sont toutes des entités pour lesquelles le Groupe a cumulativement le pouvoir sur l'entité, une exposition aux droits et aux rendements, et la capacité d'agir sur ces rendements. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours d'un exercice est pris en compte dans le compte de résultat consolidé de l'exercice concerné, à compter de la date de prise de contrôle (correspondant généralement à la date d'acquisition) ou jusqu'à la date de perte de contrôle.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Le Groupe Proactis SA ne détient pas de titres de sociétés pouvant faire l'objet d'une consolidation selon les méthodes de mise en équivalence.

Proactis SA bénéficie du soutien financier de son actionnaire principal ; Proactis Holding plc.

B. Monnaie étrangère

▪ Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les gains et pertes de change

résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. En conformité avec le paragraphe 15 de l'IAS 21, les écarts de change portant sur les comptes courants intra-groupe libellés en devises ont été comptabilisés en réserve de conversion dès lors que le remboursement du compte-courant n'était pas planifié dans un avenir prévisible.

▪ Conversion des états financiers

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros au cours de change en vigueur aux dates de transaction ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et correspond au taux moyen de l'exercice, sauf en cas de fluctuation importante. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 07-2020 et 07-2019 sont les suivants :

Monnaies étrangères	Moyenne 12 mois	Moyenne 12 mois		31/07/2019	31/07/2020
	31/07/2019	31/07/2020		Euro	Euro
Dollar américain - USD	1.14	1.11		1.11	1.18
Livre sterling - GBP	0.88	0.86		0.91	0.90
Pesos philippin - PHP	59.81	56.68		56.57	58.02

C. Secteurs opérationnels

Toutes les activités du Groupe (SaaS « Software As A Service » et prestations de Services associées) sont basées sur le même produit (place de marché digital) et la même technologie. Ces activités ciblent deux catégories de clientèles (Grands groupes internationaux « Acheteurs » et leurs fournisseurs « Vendeurs »).

Les méthodes de commercialisation, de développement et d'implémentation de la technologie SaaS et de fournitures de prestations de Services sont également mutualisées au sein du Groupe.

En conséquence, l'organisation interne et de gestion du Groupe, ainsi que son système d'information financière, reposent sur une approche globale et intégrée des activités du Groupe et un seul secteur opérationnel est identifié : le Groupe dans son ensemble.

Les outils de gestion interne sont également mono-secteur, les coûts étant appréhendés de manière globale et le Chiffre d'Affaires étant décomposé entre les produits SaaS et les services associés.

D. Immobilisations incorporelles

▪ Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3 (révisée en 2008) - Regroupements d'entreprises, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition selon laquelle l'acquéreur doit à la date d'acquisition ;

- comptabiliser et évaluer à leur juste valeur les actifs identifiables acquis, les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
- comptabiliser et évaluer le goodwill ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Les frais connexes à l'acquisition (honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autre honoraires professionnels ou de conseil...) sont comptabilisés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus, à l'exception des coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres qui sont comptabilisés en diminution du montant brut de l'émission.

Lorsque la juste valeur à attribuer aux actifs, passifs ou passifs identifiables assumés de l'entreprise acquise ainsi que le coût du regroupement ne peuvent être déterminés que provisoirement, les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises concerné sont comptabilisés dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Les goodwill positifs ainsi dégagés doivent faire l'objet de tests de dépréciation, au minimum sur une base annuelle.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwill.

▪ **Autres immobilisations incorporelles - Frais de développement**

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des frais de développement satisfaisant aux critères d'activation fixés par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, rappelés ci-après :

- faisabilité technique de l'achèvement en vue de la mise en service ou de la vente,
- existence de l'intention d'achever et d'utiliser ou de vendre l'immobilisation,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation,
- existence d'un marché potentiel ou utilité interne permettant de générer des avantages économiques futurs,
- disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les dépenses engagées ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe et les coûts engagés par des tiers imputables aux projets.

Les frais de développement activés font l'objet d'un amortissement, à compter de leur mise en service, sur la durée d'utilité estimée des applications concernées. Les durées d'amortissement des frais de développement figurant à l'actif sont de 3 ans.

▪ **Autres immobilisations incorporelles - Licences et logiciels**

Les licences et logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le coût correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

Les licences et logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Licence "Application Market Place"	10 ans	Linéaire
Autres logiciels	1 à 3 ans	Linéaire

Les licences « Application Market Place » correspondent aux licences qui bénéficient à nos clients dans le cadre de l'utilisation de nos produits

E. Immobilisations corporelles

Les actifs corporels pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs qui y sont associés iront au Groupe et dont le coût peut être évalué de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le coût d'acquisition historique correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	1 à 6 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

F. Contrats de location

Voir note 27 concernant les modalités de première application depuis le 01/08/2019 de la norme IFRS16 relative aux contrats de location.

G. Dépréciation des actifs

▪ Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

▪ Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à l'échéance et des créances comptabilisés au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux construit sur la base d'une pondération entre le coût des capitaux propres et le coût d'endettement, sachant que le coût des capitaux propres est calculé sur la base du taux sans risque, d'une prime de risque du marché, du beta du secteur et d'une prime de risque spécifique.

Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les goodwill sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Compte tenu de l'organisation et de l'interdépendance des entités du Groupe en matière de R&D et de gestion commerciale notamment, une seule UGT a été identifiée correspondant au Groupe dans son ensemble.

- **Pertes de valeur**

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Pour les actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

H. Instruments financiers non dérivés

- **Clients et autres débiteurs**

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Les créances cédées à des tiers sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à des tiers. Si les risques et avantages ne sont pas substantiellement transférés, alors les créances sont maintenues dans le bilan du Groupe en créances jusqu'à leur paiement par les clients, avec en contrepartie un passif financier courant correspondant au montant financé par des tiers.

En cas d'indication objective de perte de valeur, les créances clients font l'objet d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non-recouvrement total ou partiel de la créance. La dotation aux provisions est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Il est précisé que les provisions pour dépréciation sont calculées de manière individuelle, et, pour certaines catégories de clients, en fonction de l'ancienneté des créances par une approche statistique basée sur des données historiques constatées.

- **IFRS 9 Principes généraux**

Les catégories avec IFRS 9 sont les suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur (JV) par le biais du compte de résultat
- Actifs financiers au coût amorti
- Instruments de dettes à la JV par le biais des autres éléments du résultat global
- Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des autres éléments du résultat global.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la JV par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la JV par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf si le groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la JV par le biais du compte de résultat :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la JV par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la JV par le biais du compte de résultat. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la JV par le biais des autres éléments du résultat global comme étant à la JV par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

- **Fournisseurs et autres créditeurs**

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur (JV) puis au coût amorti.

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JV par le biais du compte de résultat. Un passif financier est classé en tant que passif financier à la JV par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la JV par le biais du compte de résultat sont évalués à la JV et les profits et pertes nets qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout profit ou perte lié à la décomptabilisation est enregistré en résultat

Après leur comptabilisation initiale, le Groupe évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

- **Placement**

Un instrument est classé en tant que placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale.

Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur.

Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs financiers courants.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

I. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Aucune variation de valeur ultérieure n'est enregistrée par rapport à ce coût d'acquisition.

Les résultats de cession des titres d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres et n'ont, de ce fait, pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

J. Avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite dont les caractéristiques varient selon la législation locale et les politiques propres à chaque filiale en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Ces régimes se répartissent entre régimes dits « à cotisations définies » et régimes dits « à prestations définies ».

En matière de régimes « à cotisations définies », l'engagement de l'employeur se limite au versement de cotisations le libérant de toute obligation ultérieure.

Concernant les régimes « à prestations définies », l'employeur garantit le niveau futur des prestations. Les engagements relatifs à ces avantages postérieurs à l'emploi, gérés de manière interne, sont comptabilisés en provisions et déterminés de la manière suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

K. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance,
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques au bénéfice d'un tiers sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et ce sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers,
- une estimation fiable de ce montant peut être faite.

Lorsque l'obligation concernée et l'effet de la valeur temps de l'argent présentent un caractère significatif, le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des décaissements futurs de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation.

L. Produits

Les produits du Groupe sont enregistrés conformément au référentiel IFRS 15. Le SaaS « Software As A Service » et les prestations de Services associées, figurent en créances clients pour celles ayant fait l'objet d'une facturation, ou en factures à émettre pour les prestations réalisées et non encore facturées.

Le Chiffre d'Affaires, évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, est composé des sources principales suivantes :

- des frais d'accès à la plateforme et de maintenance étalés sur la période contractuelle,
- des montants variables en fonction des volumes de transactions sur la plateforme comptabilisés chaque mois et ajustés en fin de période de référence dès mise à disposition des volumes,
- dans certains cas des montants forfaitaires basés sur des indicateurs convenus, comptabilisées à chaque fin de période prévue par le contrat; ces trois premières sources de revenus sont relatives à la prestation de « Software as a Service » et ne représentent qu'une seule et même prestation
- des prestations ponctuelles de conseil et de service comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction de leur degré d'avancement, estimé en fonction des coûts engagés rapportés aux coûts totaux estimés à terminaison.

M. Impôts sur le résultat

▪ Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

▪ Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale du goodwill ou de celle d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et joint-ventures et à des investissements dans des succursales, sauf si et dans la mesure où les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible ; et
- le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles générées par des participations dans des filiales, entreprises associées, joint-ventures et investissements dans des succursales seulement dans la mesure où il est probable que :

- la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible ; et
- il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra être imputée la différence temporelle.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

▪ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Le Groupe présente la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises française (CVAE) de la Contribution Économique Territoriale (CET), impôt introduit par la loi de Finances pour 2010, comme un impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

N. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période à l'exclusion des titres d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en incluant le nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de l'exercice de l'ensemble des instruments potentiellement dilutifs et de la levée des options de souscription d'actions et exercice des Bons de Souscription d'Actions « BSA » dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Toutefois, lorsque le résultat est une perte, l'effet de cette dilution n'est pas pris en compte.

O. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils peuvent comprendre par exemple les dépréciations des goodwill, les plus ou moins-values sur cession, les coûts significatifs de départs d'anciens salariés (charges de restructuration, coûts de réorganisation ...), les coûts des litiges (incluant notamment les frais d'avocats encourus dans le cadre de ces litiges) et les dépréciations d'actifs considérés comme significatives et non récurrentes.

P. Produits et charges financiers

▪ Coût de l'endettement financier net

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

▪ **Autres produits et charges financiers**

Ils comprennent principalement les profits et pertes de change ainsi que les produits de cession des valeurs mobilières.

Note 4. Périmètre de consolidation

Filiales et participations	Date de 1ère consolidation	Pays	Détenion	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	
					31.07.2020	31.07.2019
Proactis SA	Société mère	France		Intégration globale		
Proactis DAC	29 juin 2004	Irlande	Directe	Intégration globale	100%	100%
Proactis GmbH	29 juin 2004	Allemagne	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Inc.	17 mai 2005	Etats Unis	Directe	Intégration globale	100%	100%
Trade Ranger Management LL	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade Ranger Holding LLC	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Proactis L.P.	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo USA Inc	3 janvier 2008	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Proactis SA	31 juillet 2007	Belgique	Directe	Intégration globale	100%	100%

La société mère Proactis S.A. dispose d'un établissement basé à Manille - Philippines.
Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice au 31 juillet.
La société InterSource UK Ltd a été dissoute au cours de l'exercice 2020

Note 5. Informations relatives aux secteurs opérationnels

Comme indiqué dans la note 3 - Principales méthodes comptables - C. Secteurs opérationnels, un seul secteur opérationnel peut être identifié : le Groupe dans son ensemble. L'organisation interne et de gestion de la société ainsi que son reporting interne sont également mono-secteur, et seul le Chiffre d'Affaires est décomposé entre les produits de licence SaaS (pour les acheteurs « buyers » d'une part et les fournisseurs « suppliers » d'autre part) et les services associés.

▪ Détail du Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires se décompose ainsi entre les produits de licence SaaS et les services associés :

	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 12 mois €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 12 mois €'000
SaaS (Software as a Service)	11 514	13 786
Services	858	748
Chiffre d'affaires	12 372	14 534

Le Chiffre d'Affaires consolidé pour l'année 2020-07 s'élève à 12.4 millions d'euros.

Le Chiffre d'Affaires par zones géographiques de destination est le suivant :

	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 12 mois €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 12 mois €'000
France	2 994	3 255
Allemagne	5 498	6 562
Etats-Unis	1 645	1 976
Autres pays	2 236	2 741
Chiffre d'affaires	12 372	14 534

Aucun client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé, tant pour l'année 2020-07 que pour l'année 2019-07.

Note 6. Charges de personnel

A. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 €'000	% Var
Salaires et traitements	4 405	4 763	-8%
Charges sociales	1 380	1 295	7%
Charges de personnel	5 785	6 058	-4%

Les charges de personnel incluent le coût des engagements de retraite à cotisations définies pour un montant de 383 milliers d'euros pour la période de se terminant les 31 juillet 2020 contre 338 milliers d'euros pour la période de 12 mois se terminant au 31 juillet 2019.

B. Effectifs

Les effectifs du Groupe au 31 juillet 2020 augmentent par rapport au 31 juillet 2019.

Entité	Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
Proactis S.A. (France)	12	14
Hubwoo S.A. (établissement permanent à Manille - Philippines)	79	74
Proactis DAC	0	0
Proactis GMBH	26	24
Proactis L.P.	10	11
Hubwoo USA Inc	0	0
Proactis SA. (ex InterSources N.V.)	2	2
InterSources (UK) Ltd	0	1
Total des effectifs	129	126

Note 7. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions, dépréciations des actifs d'exploitation et charges et produits non récurrents) s'établit à 2,7 millions d'euros pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2020, contre 2.6 millions d'euros pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019. Le Chiffre d'Affaires diminue de 2.2 millions d'euros. Quant aux charges d'exploitation, elles diminuent de 2.6 millions d'euros, dont 0.3 millions d'euros sont relatifs aux charges de personnel et 2,5 millions d'euros correspondent aux autres charges externes.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 1,1 millions d'euros pour l'exercice 2020-07 contre 1.3 millions d'euros pour l'exercice 2019-07

Le résultat opérationnel s'établit 1,1 millions d'euros pour l'exercice 2020-07, contre 1.3 millions d'euros pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels,

Note 8. *Autres produits et charges opérationnels*

En dehors de la dépréciation du Goodwill pour 10.4 millions d'euros, les autres charges opérationnelles de l'exercice 2020-07, sont constituées d'autres charges non récurrentes liées au départ d'anciens salariés.

Note 9. *Résultat financier*

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 €'000
Intérêts d'emprunts	- 1	- 9
Cout de l'endettement financier net IFRS 16	- 32	-
Coût de l'endettement financier	- 34	- 9
Gains de change	61	- 0
Autres produits financiers	61	0
Pertes de change	- 159	- 91
Autres charges financières	- 159	- 91
Résultat Financier	- 132	- 99

Les pertes et gains de change sont principalement liés aux opérations clients et fournisseurs pour lesquels les transactions sont effectuées dans une autre devise que celle de l'entité sur laquelle ils sont enregistrés.

Note 10. *Impôts sur les bénéfices*

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

	au 31 juillet 2020	au 31 juillet 2019
Impôts différés	48	-133
Impôts exigibles	-316	-112
Produit / (charge) d'impôt	- 268	- 245

Tout comme pour l'exercice 2019-07, l'impôt exigible sur l'exercice 2020 correspond principalement à l'impôt sur les sociétés sur le résultat de la société Proactis GMBH, ainsi qu'à la CVAE sur Proactis SA (France) et à la retenue à la source sur Proactis SA (Belgique).

Le rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts est le suivant :

€ '000	au 31 juillet 2020	au 31 juillet 2019
Résultat net de la période	-9 767	927
Dépréciation Ecart d'acquisition	10 426	0
Charge d'impôt	-268	-245
Résultat avant impôt et avant dépréciation ecart acquisition	927	1 172
Taux d'impôt - France	31.00%	33.33%
Charge d'impôt théorique	-287	-391
Impact des taux d'impôts des sociétés étrangères	-230	0
Déficits reportables non activés	-284	-221
Utilisation de déficits antérieurs reportables non activés	331	671
Activation de déficits reportables antérieurs	41	-130
Différences permanentes	161	-175
Produit / (Charge) d'impôt sur les bénéfices	- 268	- 245
Taux d'impôt effectif	-29%	-21%

Les actifs d'impôts différés non reconnus concernent essentiellement les déficits reportables. Au 31 juillet 2020 les déficits reportables s'établissent à 115 millions d'euros pour lesquels l'effet impôt est de 25 millions d'euros

Note 11. *Résultat par action*

Le résultat par action est déterminé comme suit :

	au 31 juillet 2020	au 31 juillet 2019
En nombre d'actions		
Actions émises au 1er aout	136 345 527	136 345 527
Actions auto-détenues (au prorata temporis)	-903 834	-903 834
Actions détenues au titre du contrat de liquidité au 31 janvier		
Nombre moyen pondéré d'actions au 30 juin	135 441 693	135 441 693
Résultat de base par action (en Euro)	- 0.07	0.01
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 Juillet	135 441 693	135 441 693
Impact potentiel de l'exercice des options sur action		
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre - Dilué	135 441 693	135 441 693
Résultat dilué par action (en Euro)	- 0.07	0.01

Le nombre d'actions émises au 31 juillet 2020 est de 136,345,527 actions.

Note 12. Goodwill

A. Valeur comptable

Le détail du goodwill au 31 juillet 2020 s'analyse comme suit :

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Goodwill comptabilisé en EUR	67 370	67 370
Goodwill comptabilisé en USD	13 833	13 833
Ecart de conversion	1 277	2 174
Valeur brute du Goodwill	82 480	83 377
Perte de valeur constatée	- 74 998	- 64 608
Goodwill net	7 483	18 769

B. Test de dépréciation

Comme indiqué dans la note 3 - Principales méthodes comptables - G. Dépréciation des actifs, une seule unité génératrice de trésorerie a été identifiée : le Groupe dans son ensemble, à laquelle a été allouée l'ensemble des actifs nets du Groupe Proactis SA : Les tests de dépréciation portent sur cette unique unité génératrice de trésorerie.

Au 31 juillet 2020 :

Les calculs de valeur d'utilité effectués au 31 juillet 2020 ont été préparés sur la base des meilleures estimations des performances futures par l'équipe de direction, en tenant compte des conditions de marché et des performances historiques du périmètre.

Le groupe Proactis SA a procédé à des tests de dépréciation qui ont conduit à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire du goodwill de 10.4 millions d'euros portant ainsi la valeur nette de ce dernier à 7.5 millions d'euros.

Les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle appliqués aux flux financiers futurs sont les suivants :

Taux de croissance perpétuelle		Taux d'actualisation	
2020	2019	2020	2019
1.0%	1.7%	10.8%	11.7%

Les taux d'actualisation retenus sont des taux après impôt.

Le Groupe a calculé la sensibilité des hypothèses clés. En faisant varier le taux de croissance de 0.5 point et le WACC de 0.3 % cela impacterait le montant de la provision à hauteur de 290 milliers d'euros.

Note 13. *Autres immobilisations incorporelles*

Les acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles sont reflétées dans le tableau suivant pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2020 :

€'000	Autres immobilisations incorporelles					Au 31.07.2020
	Au 31.07.2019	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebut / Reclassements	Variation de change	
Concessions, brevets et droits similaires	15 060		832	-5 561	-697	9 633
Frais de développement	22 081		1 226		-17	23 290
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Autres immobilisations incorporelles	281			-23		259
Autres immobilisations incorporelles	37 422	-	2 058	-	714	33 182

€'000	Amortissements					Au 31.07.2020
	Au 31.07.2019	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Variation de change	
Concessions, brevets et droits similaires	14 899		543	-5 558	-623	9 262
Frais de développement	19 752		790		-33	20 510
Autres immobilisations incorporelles	193		0	-23		170
Autres immobilisations incorporelles	34 844	-	1 334	-	655	29 942

dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles

€'000	Valeurs nettes					Au 31.07.2020
	Au 31.07.2019					
Concessions, brevets et droits similaires	160					371
Frais de développement	2 329					2 780
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Autres immobilisations incorporelles	89					88
Autres immobilisations incorporelles	2 578					3 240

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent notamment à la capitalisation de frais internes de développement pour 1 226 milliers d'euros au 31 juillet 2020, contre 843 milliers d'euros au 31 juillet 2019.

La variation des immobilisations incorporelles s'analysait pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019 comme suit :

€'000	Autres immobilisations incorporelles					Au 31.07.2019
	Au 31.07.2018	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebut / Reclassements	Variation de change	
Concessions, brevets et droits similaires	19 391		799	-5 693	563	15 060
Frais de développement	21 237		843			22 081
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Autres immobilisations incorporelles	4 319			-4 037		281
Autres immobilisations incorporelles	44 947	-	1 642	- 9 731	563	37 422

€'000	Amortissements					Au 31.07.2019
	Au 31.07.2018	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Variation de change	
Concessions, brevets et droits similaires	19 369		708	-5 693	516	14 899
Frais de développement	19 054		683		15	19 752
Autres immobilisations incorporelles	3 631		0	-3 439		193
Autres immobilisations incorporelles	42 054	-	1 391	- 9 132	531	34 844

dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles

€'000	Valeurs nettes	
	Au 31.07.2018	Au 31.07.2019
Concessions, brevets et droits similaires	23	160
Frais de développement	2 184	2 329
Immobilisations incorporelles en cours	0	0
Autres immobilisations incorporelles	688	89
Autres immobilisations incorporelles	2 894	2 578

Note 14. Immobilisations corporelles

Les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles de l'exercice se terminant le 31 juillet 2020 sont reflétées dans le tableau suivant :

En milliers d'Euros	Immobilisations corporelles					Au 31.07.2020
	Au 31.07.2019	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebut / Reclassements	Variation de change	
Installations générales et agencements	80		31	-80		31
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 220		160	-2 005	-14	5 361
Autres immobilisations corporelles	4 037		113	-3 359		792
Immobilisations corporelles	11 338	-	304	- 2 085	- 14	6 184

En milliers d'Euros	Amortissements					Au 31.07.2020
	Au 31.07.2019	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Variation de change	
Installations générales et agencements	66		9	-70		5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 869		125	-2 000	-12	4 982
Autres immobilisations corporelles	3 546		164	-3 356		354
Immobilisations corporelles	10 482	-	297	- 5 426	- 12	5 341

dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles

En milliers d'Euros	Valeurs nettes	
	Au 31.07.2019	Au 31.07.2020
Installations générales et agencements	14	26
Matériel de bureau, informatique, mobilier	351	379
Autres immobilisations corporelles	491	438
Immobilisations corporelles	856	843

La valeur brute des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location financement est de 117 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Elles sont intégralement amorties.

La variation des immobilisations corporelles s'analysait pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019 comme suit :

Immobilisations corporelles							
En milliers d'Euros	Au 31.07.2018	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebutis	Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2019
Installations générales et agencements	65		16				80
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 146		205	-203		71	7 220
Autres immobilisations corporelles					4 037		4 037
Immobilisations corporelles	7 211	-	221	- 203	-	71	11 338

Amortissements							
En milliers d'Euros	Au 31.07.2018	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2019
Installations générales et agencements	63		3				66
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 866		142	-203		64	6 869
Autres immobilisations corporelles			144		3 402		3 546
Immobilisations corporelles	6 929	-	145	- 203	-	64	10 482
dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles							

Valeurs nettes		
En milliers d'Euros	Au 31.07.2018	Au 31.07.2019
Installations générales et agencements	2	14
Matériel de bureau, informatique, mobilier	280	351
Autres immobilisations corporelles	0	491
Immobilisations corporelles	282	856

Note 15. *Autres actifs non courants*

Les autres actifs non courants se décomposent comme suit :

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Cautions au bénéfice de bailleurs	106	163
Autres Actifs (IFRS 16)	121	-
Autres actifs non courants	227	163

Les cautions au bénéfice de bailleurs sont constituées de dépôts de garanties, et sont en lien avec les garanties donnés par le Groupe et décrits en note 30 - Engagements hors bilan.

Note 16. *Impôts différés*

L'impôt différé actif provient de l'entité française du Groupe. Il correspond aux impôts différés actifs sur les différences temporelles et sur les pertes fiscales qui ont été reconnues sur la base des perspectives de bénéfices imposables futurs sur la période 2021 à 2023, ces perspectives étant confirmées par l'existence de résultats bénéficiaires sur les dernières années, hors éléments exceptionnels.

L'impôt différé passif provient de la différence temporelle imposable concernant la capitalisation des coûts de recherche et développement amortis sur trois ans sur l'entité allemande.

Note 17. *Clients et autres débiteurs*

Le poste Clients et autres débiteurs s'analyse comme suit :

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Clients et Comptes rattachés	3 550	4 537
Dépréciation des comptes Clients et rattachés	- 671	- 1 514
Clients et autres débiteurs	2 880	3 023

Note 18. *Autres actifs courants*

Les Autres actifs courants sont composés de :

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Créances - Etat (hors IS)	166	243
Charges constatées d'avance	520	680
Créances - Personnel et Organismes sociaux	7	34
Créances - Impôt sur les Sociétés	5	62
Compte courant avec Perfect Commerce LLC	2 217	1 828
Compte courant avec Proactis HDG	3 740	4 361
Autres	76	-
<i>dont IFRS 16</i>	37	-
Autres actifs courants	6 731	7 209

Au 31 juillet 2020, comme au 31 juillet 2019, les charges constatées d'avance correspondent principalement aux charges annuelles de maintenance logicielle.

Proactis Holding plc est la maison mère du Groupe Proactis et Perfect Commerce LLC est une filiale du Groupe Proactis Holding Plc.

Note 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 juillet 2020, la trésorerie du Groupe se répartit comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
Disponibilités	1 642	915
Trésorerie et équivalents de trésorerie - à l'actif de l'état de la situation financière consolidée	1 642	915
Découverts bancaires (note 22)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie - du tableau des flux de trésorerie consolidé	1 642	915

Note 20. Capitaux propres

A. Gestion du capital

La politique menée consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Au 31 juillet 2020, le Groupe détenait un total de 903.834 actions propres, inchangé par rapport au 31 juillet 2019.

La valeur d'achat de ces actions est de 404 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

B. Capital social

▪ Capital

Le nombre des actions émises au 31 juillet 2020 est de 136.345.527 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro par action. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées. Le montant du capital social au 31 juillet 2020 s'élève donc à 13.634.552,70 euros.

▪ Mouvements constatés en capital et primes d'émission

En milliers d'Euros	Nombre d'actions	Capital et Primes liées au capital		
		Actions ordinaires	Primes d'émission	Total
Situation au 31 juillet 2018	136 345 527	13 635	48 190	61 825
Exercice d'options de souscription d'actions	0	0	0	0
Situation au 31 juillet 2019	136 345 527	13 635	48 190	61 825
Exercice d'options de souscription d'actions	0	0	0	0
Situation au 31 juillet 2020	136 345 527	13 635	48 190	61 825

Note 21. *Avantages au personnel*

Les avantages au personnel sont constitués des engagements de retraite à prestations définies et de formation envers le personnel :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2019	Charges de la période	Pertes et gains actuariels	Prestations payées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.07.2020
Engagements de retraite envers le personnel	395	8	29	-	-	-	432
Avantages au personnel	395	8	29	-	-	-	432
En milliers d'Euros	Au 31.07.2018	Charges de la période	Pertes et gains actuariels	Prestations payées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.07.2019
Engagements de retraite envers le personnel	466	-97	25	-	-	-	395
Avantages au personnel	466	-97	25	-	-	-	395

Les avantages du personnel liés au périmètre France sont de 265 milliers d'euros au 31 juillet 2020 contre 231 milliers d'euros au 31 juillet 2019. L'établissement de Manille est également redevable envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements pour cet établissement s'élèvent à 166 milliers d'euros au 31 juillet 2020 contre 163 milliers d'euros au 31 juillet 2019.

Les engagements de retraite à prestations définies identifiés au sein du Groupe Proactis SA concernent uniquement les entités françaises et l'entité de Manille et sont relatives à l'indemnité de départ à la retraite dont le montant est équivalent :

- soit à l'indemnité légale minimum de licenciement,
- soit à l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective si elle est plus favorable.

Le montant de l'engagement inclut également les charges sociales applicables à l'indemnité de départ à la retraite.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies sont les suivantes :

Revalorisation des salaires		Taux d'actualisation	
2020	2019	2020	2019
2.0%	2.0%	0.51%	1.44%

Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement moyen des Obligations Corporates AA (IBOXX)

Les charges de la période des engagements de retraite à prestations définies incluent les différents éléments suivants :

En milliers d'Euros	2020-07	2019-07
Charges de personnel : coût des services rendus de la période	7	-101
Autres charges opérationnelles : Coûts de départs d'anciens salariés	0	0
Autres charges financières : Intérêts liés à l'actualisation de l'engagement	1	5
Charges de la période - Total	8	- 97

Note 22. Provisions

Le Groupe Proactis SA est engagé dans des réclamations et litiges qui sont apparus dans le cadre normal des activités et estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux.

Les provisions se décomposent comme suit au 31 juillet 2020 :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2019	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.01.2020
Provisions	70	90		-5			155
Provisions	70	90	-	-	5	-	155
dont part long terme	0						0
dont part à moins d'un an	70						155

Ces provisions sont uniquement des provisions liées à des litiges avec le personnel

Au 31 juillet 2019, la variation des provisions s'analysait comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2018	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.07.2019
Provisions	70						70
Provisions	70	-	-	-	-	-	70
dont part long terme	0						0
dont part à moins d'un an	70						70

Note 23. Fournisseurs et autres créditeurs

Le poste Fournisseurs et autres créditeurs se décomposent comme suit :

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Dettes Fournisseurs	1 589	1 676
Dettes sociales	755	811
Dettes fiscales	274	327
Fournisseurs et autres créditeurs	2 618	2 813

Il s'agit de dettes inférieures à 1 an

Note 24. *Autres passifs courants*

Les Autres passifs courants sont principalement constitués de produits constatés d'avance et du compte courant avec le Groupe Proactis.

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Passifs de Contrats	3 965	3 679
Compte courant avec Perfect Commerce LLC	3	247
Compte courant Proactis HDG	31	27
Etat - impôts sur les bénéfices	130	38
Autres passifs courants	4 129	3 990

Les produits constatés d'avance sont liés au paiement par les clients en début de contrat de prestations SaaS qui vont s'échelonner sur une période allant de quelques mois à deux ans.

Note 25. *Incidence du besoin en fonds de roulement d'exploitation*

Au 31 juillet 2020 il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2019	Impact dans le tableau des flux de trésorerie	Ecart de conversion et autres	31 juillet 2020
Clients et autres créances	13 774	-942	-7	12 826
Fournisseurs et comptes rattachés	-6 700	93	-27	-6 633
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	7 075	-848	-33	6 193

Note 26. *Instruments financiers*

Les principaux risques identifiés par le Groupe Proactis SA concernant ses instruments financiers sont :

A. Le risque de crédit sur ses actifs financiers.

Le risque de crédit est limité pour les clients acheteurs, composés de grands groupes multinationaux, mais est plus important sur les clients vendeurs du fait de leur grand nombre et du recouvrement plus complexe qui en découle. Les pertes de valeur correspondantes sont constatées par voie de provision pour dépréciation.

B. Le risque de liquidité.

Il est très modéré pour le Groupe Proactis SA étant donné que le Groupe n'est pas endetté auprès d'organismes financiers. De plus, le Groupe a des engagements liés aux contrats de location financement résiduels limités.

C. Le risque de change.

Le Groupe Proactis SA possède des filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro (essentiellement le dollar américain). Lors de la consolidation de ces filiales dans les comptes du Groupe, la conversion de leurs comptes en euros génère un écart de change qui est enregistré en résultat global consolidé. De plus, le Groupe possède des comptes courants notamment débiteurs, vis-à-vis de certaines filiales, qui sont libellés en devises étrangères. Le Groupe Proactis SA est alors exposé au risque de change sur ces comptes courants. Les variations relatives aux comptes-courants débiteurs non remboursables dans un futur prévisible sont reclassées en capitaux propres à la clôture. Enfin, certaines filiales peuvent avoir des flux d'exploitation libellés dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. Là encore, le Groupe Proactis SA est exposé au risque de change.

D. Le risque sur actions.

Le Groupe Proactis SA détient des actions propres dans le cadre d'un ancien contrat de liquidité et d'anciens programmes de rachat. Le Groupe Proactis SA est donc exposé aux variations de son cours de bourse, mais ces impacts sont comptabilisés directement en capitaux propres et sont donc sans incidence sur le compte de résultat.

E. Le Groupe Proactis SA ne détient aucun actif ou passif significatif soumis au risque de taux.

A. Risque de crédit

Le Groupe Proactis SA ne détenant pas de garanties sur les actifs financiers qu'il possède, la valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit :

En milliers d'Euros	Note	Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
Autres actifs non courants	15	227	163
Clients et Autres débiteurs	17	2 880	3 023
Autres actifs courants	18	6 731	7 209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	1 642	915
Exposition maximale au risque de crédit		11 481	11 311

La trésorerie du Groupe est placée auprès de contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par zone géographique des clients, est la suivante :

En milliers d'Euros		Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
	France	1 542	2 379
	Union Européenne (hors France)	1 848	1 586
	Etats - Unis	161	572
	Autres	0	0
	Provision pour dépréciation (hors taxes)	-671	-1 514
Exposition concernant les créances commerciales nettes		2 880	3 023

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par types de clients, est la suivante :

En milliers d'Euros		Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
	Clients Acheteurs (Network Hubwoo)	2 284	2 477
	Clients Vendeurs (Network Hubwoo)	596	547
Exposition par nature de clients (créances nettes)		2 880	3 023

L'antériorité des créances commerciales s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2020		Non échu	De 0 à 90 jours	De 91 à 120 jours	Au delà de 120 jours
	Au 31.07.2020	Au 31.07.2020				
Créances commerciales (toutes taxes comprises)	3 550	3 550	2 858	67	16	609
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-671	-671	-37	-47	-7	-579
Créances commerciales nettes	2 880	2 880	2 821	20	9	30
En milliers d'Euros	Au 31.07.2019		Non échu	De 0 à 90 jours	De 91 à 120 jours	Au delà de 120 jours
	Au 31.07.2019	Au 31.07.2019				
Créances commerciales (toutes taxes comprises)	4 537	4 537	2 368	677	176	1 316
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-1 514	-1 514	-44	-60	-44	-1 366
Créances commerciales nettes	3 023	3 023	2 324	617	132	50

Les pertes de valeur constatées par voie de dépréciation concernent, pour l'essentiel des créances sur des clients vendeurs. Par ailleurs, aucune perte de valeur constatée par voie de dépréciation des créances commerciales n'est significative individuellement.

En ce qui concerne le solde constaté pour les créances commerciales nettes au-delà de 360 jours, il est constitué du solde de TVA qui n'est pas provisionné et des trop perçus

B. Risque de liquidité

Proactis Holdings PLC, la société mère ultime du groupe Proactis SA, gère tous les besoins d'emprunt externe de l'ensemble du groupe Proactis, y compris du groupe Proactis SA. Des accords d'emprunt

sont en place avec HSBC Bank plc et tous les besoins de financement au sein du groupe seraient satisfaits grâce à cet accord.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers (appartenant tous à la catégorie des passifs financiers au coût amorti) s'analysent comme suit:

En milliers d'Euros	Note	Valeur comptable au 31.07.2020	Flux de trésorerie	De 0 à 6 mois		De 6 à 12 mois		A plus d'un an	
				Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Engagements de crédit bail	22	0	0		0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	25	1 589	1 589	1 589					
Dettes sociales	25	755	755	755					
Dettes fiscales	25	274	274	274					
Passifs financiers		2 618	2 618	2 618	0	-	-	-	0
écart (intérêts à payer lors des exercices futurs)			0						
En milliers d'Euros	Note	Valeur comptable au 31.07.2019	Flux de trésorerie	De 0 à 6 mois		De 6 à 12 mois		A plus d'un an	
				Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Engagements de crédit bail	22	9	10		9	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	25	1 676	1 676	1 676					
Dettes sociales	25	811	811	811					
Dettes fiscales	25	327	327	327					
Passifs financiers		2 823	2 823	2 823	0	-	-	-	0

Les engagements de crédit-bail ont pour leur quasi-totalité une durée contractuelle de 3 ans, et les redevances correspondantes sont généralement payées mensuellement ou trimestriellement et d'avance.

C. Risque de change

Les entités du groupe sont exposées au risque de change sur les ventes et les achats libellés dans une autre monnaie que leur monnaie fonctionnelle.

Le département de la trésorerie ne procède actuellement à aucune couverture de change à terme.

Les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupes.

Le risque de change lié à ces opérations, en solde détaillé par devises de transactions, s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31.07.2020				
	Libellé en Euro	Libellé en Euro	Libellé en USD	Libellé en GBP	Libellé en CAD
Total Actifs	4 032	4 032	158	201	0
Total Passifs	-46 419	-46 419	0	0	0
Exposition au risque de change avant couverture	- 42 386	- 42 386	158	201	-
Montants couverts	0	0	0	0	0
Exposition au risque de change après couverture	- 42 386	- 42 386	158	201	-
Impact d'une variation de +10% de l'euro par rapport aux devises			16	20	-

En milliers d'euros	Au 31.07.2019				
	Libellé en Euro	Libellé en Euro	Libellé en USD	Libellé en GBP	Libellé en CAD
Total Actifs	4 240	4 240	133	53	173
Total Passifs	-47 180	-47 180	0	0	0
Exposition au risque de change avant couverture	- 42 940	- 42 940	133	53	173
Montants couverts	0	0	0	0	0
Exposition au risque de change après couverture	- 42 940	- 42 940	133	53	173
Impact d'une variation de +10% de l'euro par rapport aux devises			13	5	17

▪ **Analyse de la sensibilité au risque de change :**

Par ailleurs, les comptes consolidés étant établis en euros, le Groupe est exposé au risque de change sur les opérations notamment celles libellées en dollars US. Ainsi, l'analyse de la sensibilité aux variations du cours de change USD / Euro donne les résultats suivants (avec une hypothèse d'une appréciation positive de 10% de l'euro par rapport au dollar) :

- les capitaux propres du Groupe au 31 juillet 2020 seraient impactés de -6,7% contre un impact négatif de -7.1% au 31 Juillet 2019;
- le chiffre d'affaires du Groupe au titre de 2020 serait impacté négativement de 1,6% tout comme pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019;
- l'impact sur le résultat net serait positif à hauteur de 9,4%.

D. Risque sur actions

Au 31 juillet 2020, la société Proactis S.A. détient 903.834 de ses propres actions (soit 0,66% de son capital) pour une valeur totale d'achat nette des frais de 404 milliers d'euros (soit un prix moyen de 0,45 euros par action) ; sur la base d'un cours de 0,097 euro au 31 juillet 2020, la valeur de ces actions est de 88 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 319 milliers d'euros. Les variations de cours n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes consolidés du Groupe, les titres auto détenus étant comptabilisés en diminution des capitaux dans les comptes consolidés.

E. Risque de taux

Le Groupe ne détient, au 31 juillet 2020 et 31 juillet 2019, ni actifs ni passifs financiers qui soient soumis au risque de taux.

Note 27. Contrats de location

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires, selon lequel, un « droit d'usage » est reconnu à l'actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

IFRS 16 remplace les normes IAS 17 – Contrats de Location, IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 – Avantages dans les contrats de location simple, et SIC 27 – Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location.

Le Groupe applique la norme IFRS 16 à partir du 1er août 2019 en utilisant la méthode rétrospective simplifiée, selon laquelle, les périodes comparatives ne sont pas retraitées. Au 1er août 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers sur la durée résiduelle estimée des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés à l'actif pour un montant égal à celui de la dette locative. L'impact sur les réserves consolidées est donc nul à la date de transition.

Lors de son adoption initiale, le Groupe a choisi d'utiliser les moyens pratiques suivants proposés par la norme:

- Paiements de location pour les contrats d'une durée de 12 mois ou moins à imputer au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.
- Les paiements de location pour les contrats pour lesquels l'actif sous-jacent est de faible valeur à imputer au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.
- L'application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de baux présentant des caractéristiques raisonnablement similaires, par exemple des copieurs ayant une durée de location similaire

Les jugements portés lors de l'application d'IFRS 16 comprennent l'évaluation de la durée du contrat de location et l'identification du taux d'actualisation à utiliser.

En application de la norme IFRS 16, le Groupe a capitalisé le droit d'utilisation des immeubles, voitures et copieurs précédemment détenus en location simple. À la date d'adoption 4 bureaux, 1 voiture et 1 copieur étaient capitalisés. La durée du bail correspond à la durée des contrats signés.

Le Groupe a comptabilisé un droit d'utilisation représentatif de son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif locatif correspondant représentant son obligation d'effectuer des paiements de location. Les charges de location simple ont été remplacées par une dotation aux amortissements sur les actifs de droit d'utilisation comptabilisés et une charge d'intérêt au fur et à mesure que le taux d'intérêt implicite dans les engagements de location du Groupe se déroule. Lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal du Groupe a été utilisé.

Les contrats de location-financement précédemment capitalisés en vertu de la norme IAS 17 « Contrats de location » ont été reclassés dans la catégorie d'actifs du droit d'utilisation en vertu de la norme IFRS 16.

Par ailleurs une créance financière au titre de la sous location des locaux de Suresnes a été enregistrée en « autres actifs » pour une valeur de 195 k€ au 1er août 2019 et 158K€ au 31 juillet 2020.

Le tableau suivant résume les impacts de l'adoption de la norme IFRS 16 sur les immobilisations corporelles au cours de la période :

In K€	Bureaux	Matériel Informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
1er août 2019	1 634	30	14	1 677
Acquisitions				-
Cessions	- 248			- 248
Différence de change et autres	- 11			- 11
31 juillet 2020	1 374	30	14	1 418
Amortissements cumulés				
1er août 2019	-	-	-	-
Amortissement de l'exercice	360	6	7	372
Cessions				-
Différence de change et autres				-
31 juillet 2020	360	6	7	372
Valeur nette				
1er août 2019	1 634	30	14	1 677
31 juillet 2020	1 015	24	7	1 045

Le tableau suivant résume les impacts de l'adoption de la norme IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière du Groupe au 31 juillet 2020 :

	Impact de l'adoption de la norme IFRS 16		
	Balance auditée €'000	Impact IFRS 16 €'000	Montant excluant IFRS 16 €'000
Actifs non-courants			
Droits d'utilisation	1 045	1 045	0
Autres actifs non - courant	227	121	106
Actifs courants			
Autres actifs courants	6 731	37	6 694
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créiteurs	(2 618)		(2 618)
Provisions (part à moins d'un an)	(155)		(155)
Dette de loyer (part à moins d'un an)	(412)	(412)	0
Passifs non courants			
Dette de loyers (part à long terme)	(827)	(827)	0

Le tableau suivant résume les impacts de l'adoption de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat consolidé du Groupe pour la période close le 31 juillet 2020 :

	Impact de l'adoption de la norme IFRS 16		
	P&L audité €'000	Impact IFRS 16 €'000	Montant excluant IFRS 16 €'000
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	12 372		12 372
Autres produits de l'activité	3		3
Achats et charges externes	(3 824)	406	(4 229)
Charges de personnel	(5 785)		(5 785)
Impôts et taxes	(15)		(15)
Dotations aux amortissements	(2 029)	(372)	(1 657)
Dotations nettes aux provisions - dépréciation des créances clients	433		433
Autres charges d'exploitation	(10)		(10)
Résultat opérationnel courant	1 144	33	1 111
Résultat opérationnel	(9 367)	33	(9 400)
Coût de l'endettement financier	(34)	(32)	(1)
Autres produits financiers	61		61
Autres charges financières	(159)		(159)
Résultat avant impôt	(9 499)	1	(9 500)
Résultat net de la période	-9767	1	-9768

Le tableau suivant résume les impacts de l'adoption de la norme IFRS 16 sur l'état consolidé des flux de trésorerie du Groupe pour la période close le 31 juillet 2020 :

Flux de trésorerie	Impact de l'adoption de la norme IFRS 16		
	TFT audité €'000	Impact IFRS 16 €'000	Montant excluant IFRS 16 €'000
Résultat net consolidé	(9 767)	1	(9 768)
Elimination des amortissements et de la dépréciation de l'écart d'acquisition	2 029	372	1 657
Elimination de la charge (produit) d'intérêt	34	32	1
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-7 704	406	-8 110
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	0	0	0
Remboursements d'emprunts et de dettes financières (net de créances financières)	(374)	(374)	0
Intérêts versés	(34)	(32)	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-407	-406	-1
Impact trésorerie	-8 111	0	-8 111

Note 28. Engagements hors bilan

A. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles peuvent être synthétisés comme suit :

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques	Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
		En milliers d'Euros	En milliers d'Euros
Garanties accordées	- Avances versés par clients dans des comptes séquestres - Garanties consenties par le Groupe dans le cadre du bail de location de son siège social	106	163

- **Garanties et nantissements accordés**

En milliers d'Euros	Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
A moins d'un an	98	117
Entre un et cinq ans	8	46
A plus de cinq ans		
Garanties et nantissements accordés	106	163

En 2020, les garanties et nantissements accordés correspondent à diverses garanties consenties par le Groupe, notamment dans le cadre de baux de location de ses bureaux qui peuvent faire l'objet de cautions et nantissements au bénéfice de bailleurs, lesquels sont décrits en note 15 - Autres actifs non courants.

Note 29. *Transactions avec les parties liées*

A. Dirigeants

Il est précisé qu'aucun seuil de matérialité n'a été retenu pour la détermination des informations présentées dans cette rubrique.

1. Définition de la notion des dirigeants

Conformément à la norme IAS 24, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

Au sein de la société, seul le Directeur Général correspond à cette définition.

Conformément à la norme IAS 24, les membres de la famille proche d'une personne sont les membres de la famille dont on peut s'attendre à ce qu'elles influencent cette personne, ou soient influencés par elle, dans leurs relations avec l'entité. Ces personnes peuvent inclure :

- le partenaire familial et les enfants de la personne;
- les enfants du partenaire familial de la personne;
- les personnes à la charge de la personne ou du partenaire familial de celle-ci.

La société n'a pas identifié de transaction concernant les membres de la famille proche d'un dirigeant.

2. Changement dans la structure de gouvernance

Néant

3. Rémunérations du Conseil d'Administration

Néant.

4. Rémunérations du Directeur Général

M. Timothy Sykes (Directeur Général de Proactis SA) ne bénéficie d'aucun traitement ou salaire de la part de Proactis SA.

B. Proactis

Le Groupe Perfect Commerce détenait, au travers de sa filiale Perfect Commerce S.A. (Luxembourg), 78,95% du capital de Proactis SA S.A jusqu'au 4 aout 2017.

A partir du 4 aout 2017, le groupe Proactis a acquis le Groupe Perfect Commerce ce qui fait que la filiale Perfect Commerce S.A. détenant 78,95% du capital de Proactis S.A. est à présent détenue indirectement par Proactis Holding PLC.

Compte tenu de l'OPA obligatoire initiée début 2018 sur la société Proactis SA, le Groupe Proactis détient 88.51% du capital de Proactis SA au 31 juillet 2020.

Depuis l'acquisition, les relations financières entre le Groupe Proactis SA et le Groupe Proactis sont régies par trois Conventions Réglementées.

- a) Une première Convention permet de gérer les prestations dites de « Services fees », c'est-à-dire les prestations essentielles au fonctionnement de chaque entité par exemple :
 - ✓ assistance administrative,
 - ✓ marketing, gestion des produits, opérations de marketing,
 - ✓ assistance comptable et financière
 - ✓ prestations techniques,
 - ✓ commercialisation (en Europe et aux Etats-Unis),
 - ✓ services juridiques et ressources humaines,
 - ✓ support clients.

- b) Une deuxième Convention définit les modalités d'utilisation de la marque Proactis par le Groupe Proactis SA. Pour l'exercice fiscal 2020 le Groupe Proactis Holding a choisi de ne pas refacturer des frais de marques à ces filiales.

- c) Une troisième Convention d'avance en compte courant avec Proactis Holding plc en définit les modalités de rémunération.

La refacturation intragroupe entre Proactis, Perfect Commerce LLC et Proactis S.A.(le Groupe) se décompose comme suit :

En milliers d'Euros	Du 1er aout 2019 au 31 juillet 2020	Du 1er aout 2018 au 31 juillet 2019
Management fees, Royalties et Intérêts Perfect Commerce et Proactis		
Management fees Perfect Commerce LLC facturés à Proactis S.A.	-163	-119
Management fees Proactis Holding facturés à Proactis S.A.	-640	-990
Management fees Proactis S.A. facturés à Proactis	251	140
Management fees Proactis S.A. facturés à Perfect Commerce LLC	495	329
Royalties Proactis		-718
Intérêts sur compte courant facturés à Proactis Holding	56	65
Intérêts sur compte courant facturés à Perfect commerce LLC	22	19

Note 30. Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant

2. Tableau des honoraires de commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes pris en charge													
Exercices couverts :2020 & 2019	Denjean & Associés Audit				Grant Thornton				Total				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		
	En Euros	FY 2020	FY 2019	FY 2020	FY 2019	FY 2020	FY 2019	FY 2020	FY 2019	FY 2020	FY 2019	FY 2020	FY 2019
Audit													
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
	Proactis SA	60 322	70 939	92%	100%	74 624	83 161	88%	91%	134 946	154 100	90%	95%
	Filiales intégrées globalement	4 896		8%	0%	10 404	8 000	12%	9%	15 300	8 000	10%	5%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes													
	Proactis SA			0%	0%			0%	0%	0	0	0%	0%
	Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%	0	0	0%	0%
Prestations d'audit		65 218	70 939	100%	100%	85 028	91 161	49%	100%	150 246	162 100	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées													
	Juridique, fiscal, social	0	0	N/A	N/A			0%	0%	0	0	0%	0%
	Autres	0	0	N/A	N/A			N/A	N/A	0	0	0%	0%
Autres prestations		-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
Total des prestations		65 218	70 939	100%	100%	85 028	91 161	49%	100%	150 246	162 100	100%	100%